

SELAS MEISSONNIER GARNIER
JIMENEZ
COMMISSAIRES DE
JUSTICE ASSOCIES
150 RUE MAURICE BEJART
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
Tél : 04.67.02.91.90
SIRET N° 389 870 403 00034
N° TVA INTRACOM FR62389870403
CDC 40031-00001-0000169480S-79

EXPEDITION

PROCES VERBAL de DESCRIPTION des LIEUX

Dressé le VINGT TROIS AVRIL
DEUX MILLE VINGT CINQ

Références à Rappeler :

C250419/S19/SG

Je, Sébastien GARNIER, Commissaire de Justice associé, membre de SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ, titulaire d'un office de Commissaires de Justice associés, demeurant 150 Rue Maurice Béjart à MONTPELLIER, soussigné,

A LA REQUETE DE :

[REDACTED]

Pour qui domicile est élu au Cabinet de **Maître Nathalie ALCARAZ**, Membre de la SELARL ELEOM AVOCATS, Avocat au Barreau de BÉZIERS, demeurant 16 place Jean Jaurès – BP 54016 – 34545 BÉZIERS CÉDEX - TÉL. 04.67.28.42.11, laquelle se constitue et occupera sur les présentes poursuites de saisie immobilière et ses suites

Et pour Avocat plaident, de la **SELARL GUIZARD et Associés**, représentée par Maître Laurent GUIZARD, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 154 boulevard Haussmann – 75008 PARIS, TEL. 01.42.22.31.30.

AGISSANT A L'ENCONTRE DE :

[REDACTED]

EN VERTU :

La copie exécutoire d'un jugement du Tribunal judiciaire de PARIS en date du 24 avril 2024, rectifié par jugement du 11 septembre 2024, régulièrement signifiés par actes en date des 16 et 17 mai 2024 puis 19 et 20 septembre 2024, non frappés d'appel, ayant condamné solidairement [REDACTED]

[REDACTED]

De l'inscription d'hypothèque judiciaire définitive publiée le 31 juillet 2024 sous les références 3404P04 2024 D N°18617 Volume 3404P04 2024 V N°2853 se substituant à une hypothèque judiciaire provisoire publiée le 30 août 2022 3404P04 Volume 2022 V N°4953 au SPFE de BEZIERS

Et d'un COMMANDEMENT de PAYER valant SAISIE IMMOBILIERE, délivré par acte de mon ministère en date du 13 février 2025, portant sur un immeuble à usage d'habitation élevé de trois étages sur rez-de-chaussée, situé sur la commune de BÉZIERS (34500) – 54 rue Canterelles, cadastré section LY numéro 230, lieudit « 54 rue Canterelles » pour 02a 30ca.

Aux termes de l'article R322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution :

A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux dans les conditions prévues par l'article [L. 322-2](#).

Et aux termes de l'article R322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution :

L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire les lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité.

Certifie m'être transporté le 23 avril 2025 à 14 heures, commune de **BÉZIERS (34500)** – 54 rue Canterelles, en présence d'un représentant de la SARL LOGIS EXPERTISE, les occupants de l'immeuble préalablement prévenus de mon intervention,

1°) Description de l'Immeuble :

a) Situation et désignation de l'immeuble :

Sur la commune de **BÉZIERS (34500)** – 54 rue Canterelles,

Un **IMMEUBLE à usage d'habitation** élevée de trois étages sur rez-de-chaussée.

Le tout cadastré **section LY numéro 230**, lieudit « 54 rue Canterelles » pour 02a 30ca.

Tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes aisances, dépendances et immeubles par destination, constructions et ouvrages, tous biens, servitudes et mitoyennetés, droits et actions quelconques y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Origine de propriété

Les biens et droits immobiliers appartiennent à la société **LES RIVAGES DES CAPUCINS** par suite de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte de vente en date du 14 août 2017, publié au Service de la Publicité Foncière de **BÉZIERS 1, le 11 septembre 2017 sous les références 3404P04 volume 2017 P, numéro 7190**.

L'immeuble se situe devant le Plan Saint-Jude, à proximité de l'Eglise Saint-Jude

L'immeuble voisin au 56 Rue des Canterelles est entièrement rénové, et abrite l'ascenseur d'accès à la passerelle Cardinal Pierre-de-Bonsi, passerelle qui longe le rempart biterrois, dominé par la Cathédrale Saint-Nazaire.

L'autre immeuble voisin, situé eu 54 Rue Canterelles dont la façade a été refaite, est en cours de rénovation.

En façade arrière, l'immeuble dispose d'une cour intérieure situé au bas d'une butte végétalisée difficilement accessible avec plusieurs niveaux de terrassement, non entretenue.

L'immeuble objet des poursuites est intégralement à rénover, tous les réseaux à reprendre.

Au rez-de-chaussée, accessible par une ouverture en façade protégé par un volet roulant métallique, un espace commercial avec une porte intérieure sur le hall d'entrée. Au fond de ce local une réserve et un accès sur la cour intérieure. Ce local est actuellement occupé, faisant l'objet d'un bail.

Au 1^{er} niveau se trouve un appartement traversant avec balcon en façade avant. Cet appartement est actuellement occupé, faisant l'objet d'un bail.

Au 2^{ème} étage un appartement en travaux, inhabitable en l'état, faisant l'objet d'un bail, dans lequel sont stockés divers effets et meubles corporels. Cet appartement est actuellement inoccupé, inhabitable en l'état, mais fait l'objet d'un bail aux fins de stockage.

Au 3^{ème} étage, un appartement occupé, faisant l'objet d'un bail.

En raison de l'état de délabrement de l'immeuble, les loyers ne sont pas réglés par les différents occupants et locataires, titulaires d'un bail, qui par leur présence, ont préservé les lieux d'occupations illicites et squats successifs antérieurs.

L'attestation de surface établie par la SARL LOGIS EXPERTISE mentionne :

Surface habitable totale : 288,91 m²

Surface annexe totale (terrasse) : 19,00 m²

L'immeuble est intégralement à rénover, tous les réseaux à reprendre.

a) Description des parties extérieures de l'immeuble :

La façade avant est recouverte d'un enduit ciment. Au rez-de-chaussée, l'enduit à droite de la porte de l'immeuble est en mauvais état, décrépi.

Le commerce est protégé par un volet roulant ancien.

Le 1^{er} étage est aménagé avec un balcon protégé par une rambarde métallique.

Les ouvertures sont protégées par des volets pliants bois anciens, en mauvais état d'entretien



b) Description des parties intérieures de l'immeuble :

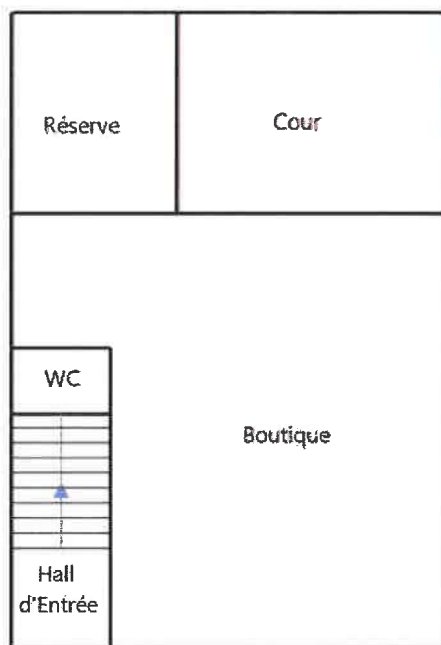
L'accès à l'immeuble se fait par une porte en bois en mauvais état.

Les interphones sont hors d'usage.



REZ-DE-CHAUSSEE

----- RDC -----



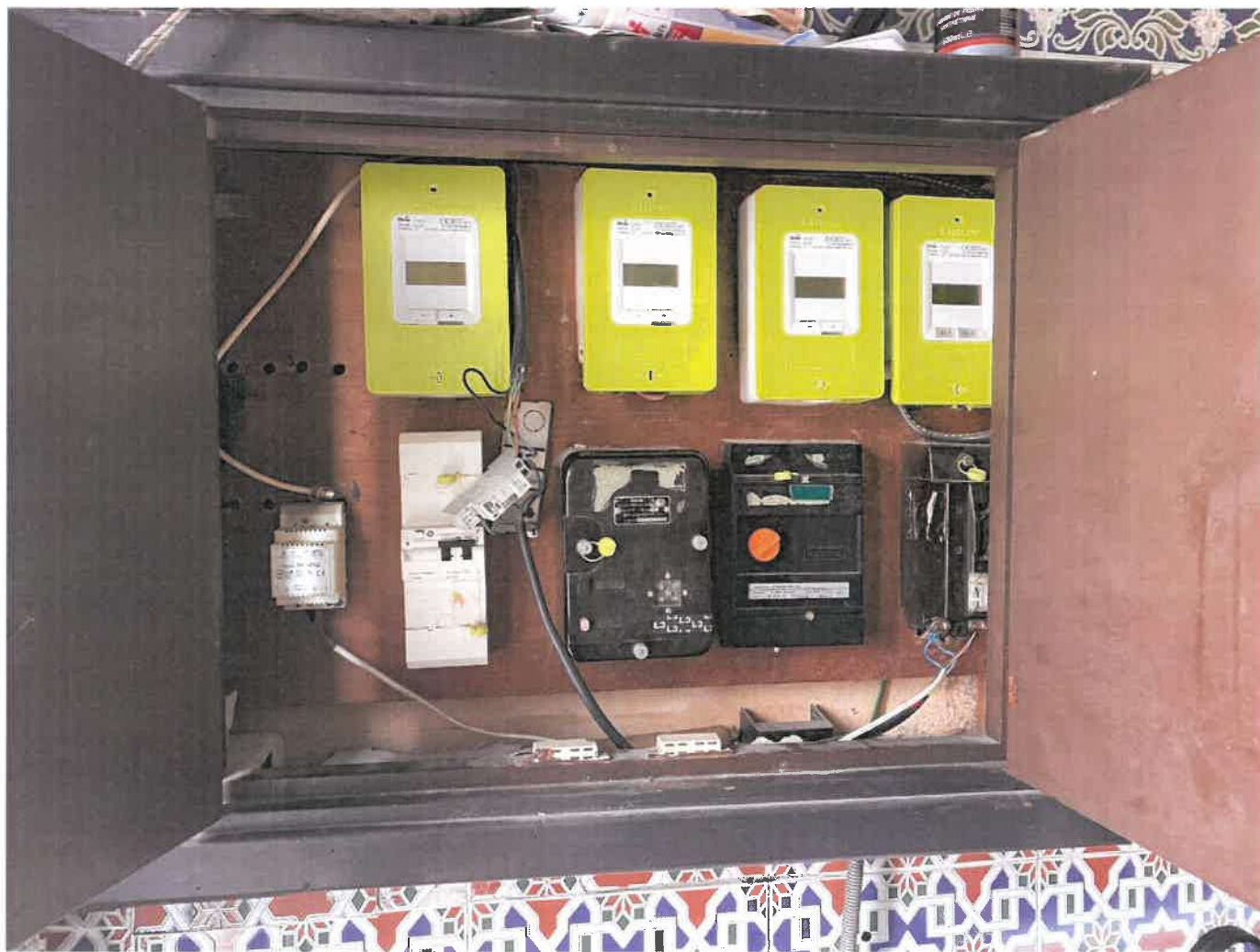
La porte d'entrée donne sur hall d'entrée avec un escalier en face permettant d'accéder aux étages, et sur la droite une porte de communication sur le local commercial.

Les murs de la cage d'escalier sont recouverts jusqu'à mi-hauteur de faïences, en état d'usage.

Présence dans le hall de 4 compteurs électriques LINKY et de disjoncteurs anciens, dans un coffre bois anciens. Je constate que des raccordements ont été effectués, « bricolés ». L'installation est à vérifier dans son intégralité.

Présence également d'un raccordement eau.







LOCAL COMMERCIAL

L'accès au local commercial se fait par une marche carrelée, carrelage cassé en mauvais état.

Le sol du local est carrelé, carrelage ancien.

La vitrine sur rue est constituée d'un châssis métallique deux battants ouvrants, protégée par un volet roulant métallique, l'ensemble ancien, en mauvais état.

L'installation électrique est sommaire, en mauvais état.

Au fond du local, présence d'un point d'eau sommairement aménagé.

Je constate l'absence de sanitaire. Sous les escaliers des communs, un espace disponible avec une bonde de sol sommairement aménagée.

Au fond du local, par une volée de 4 marches, on accède à une réserve aveugle. Sol carrelé, murs bruts.

Par cette réserve, trois marches permettent d'accéder à une cour intérieure de l'immeuble. Porte bois en très mauvais état.

Les parois de la cour intérieure sont recouvertes d'un enduit béton projeté grossier.



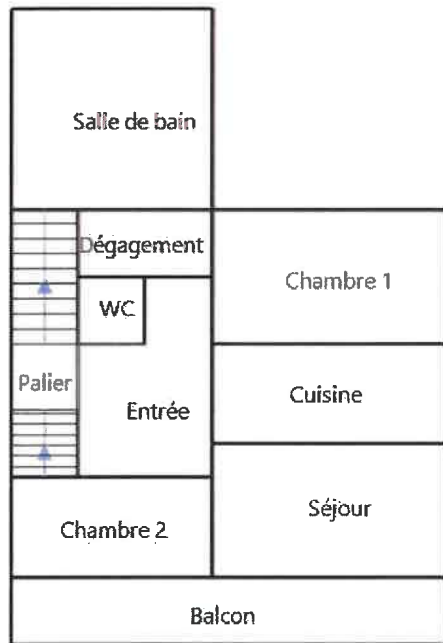






1^{er} ETAGE

----- 1^{er} étage -----



L'appartement du 1^{er} étage est accessible par une grande marche palière dans la montée d'escalier.

La porte d'entrée ancienne en mauvais état donne sur une entrée distribuant sur la droite une chambre en façade, et une cuisine ouverte sur un séjour situé également en façade. Face à l'entrée, une chambre avec fenêtre sur cour. Sur la gauche, des toilettes, un petit débarras sous la cage d'escalier, et accessible par deux marches, une salle de bains.

Sol carrelage en état d'usage, murs recouverts jusqu'à mi-hauteur de faïences, en état d'usage.

Le sol de l'appartement est recouvert de carrelage en état d'usage.



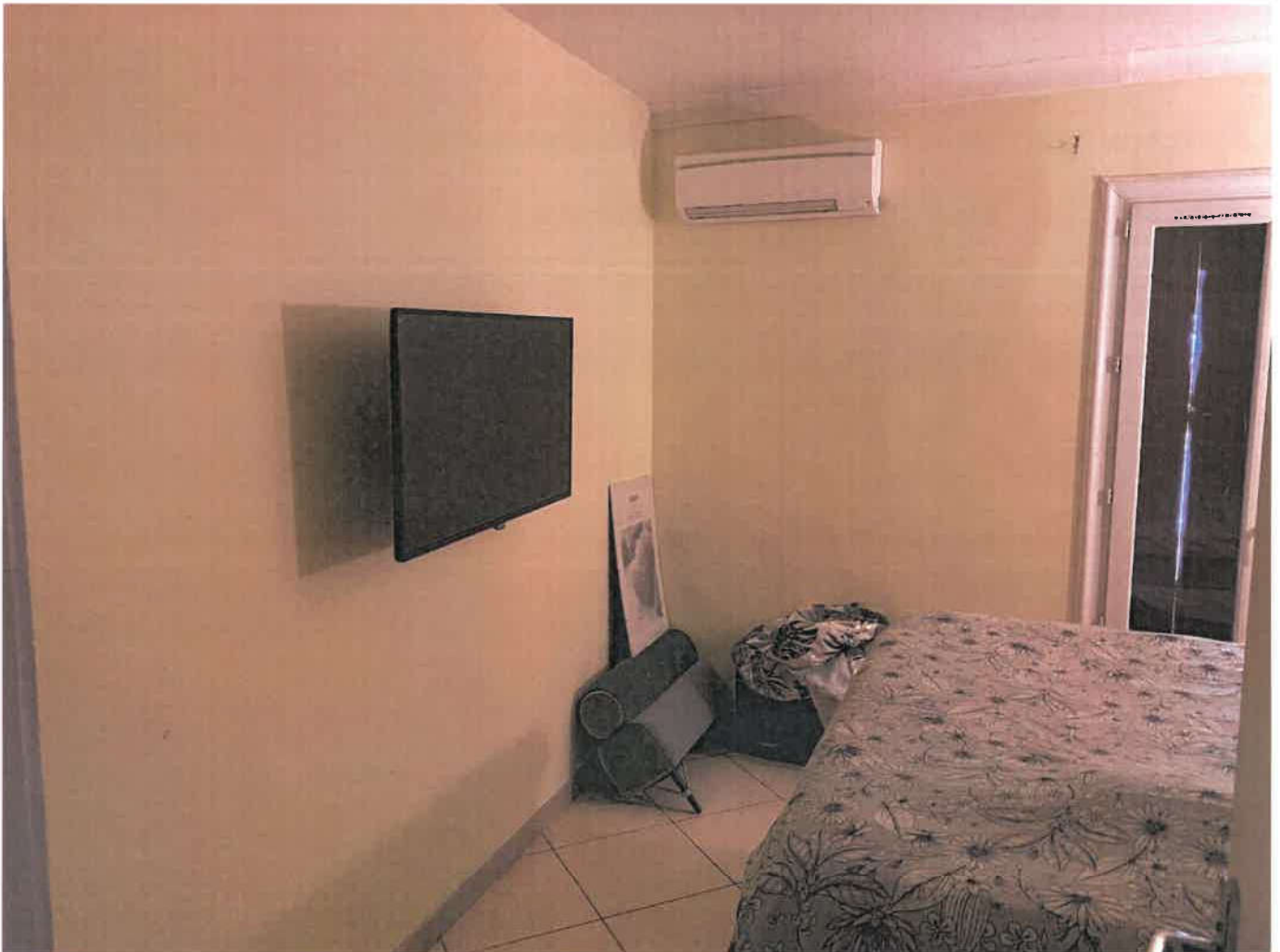
CHAMBRE 2

Porte communication simple.

Sol carrelage en état d'usage, murs en état d'usage.

Le jour est assuré par une porte-fenêtre PVC, protégée par des volets pliants bois ancien, en mauvais état.

Présence d'un module de climatisation, l'unité extérieure se situe sur le balcon en façade.



CUISINE / SEJOUR

Les deux espaces sont communs par une ouverture en arche réalisée dans la cloison. Le jour est assuré dans le séjour par une fenêtre donnant sur le balcon.

Sol carrelage en état d'usage, murs recouverts jusqu'à mi-hauteur de faïences, en état d'usage.

Le jour est assuré par une porte-fenêtre PVC, protégée par des volets pliants bois anciens, en mauvais état.

Présence dans le séjour d'une cheminée avec un insert.







CHAMBRE 1

Face à la porte d'entrée, une chambre accessible par une ouverture sans porte.

Sol carrelage en état d'usage, murs en état d'usage.

Le jour est assuré par une fenêtre PVC, protégée par des volets pliants bois anciens, en mauvais état. Fenêtre positionnée « à fleur » côté intérieur devant un châssis en façade en très mauvais état.



TOILETTES

Toilettes dans l'entrée à gauche. Une cuvette deux abattants, réservoir.

DEBARRAS

Au dos des toilettes, un espace sous escalier formant débarras.

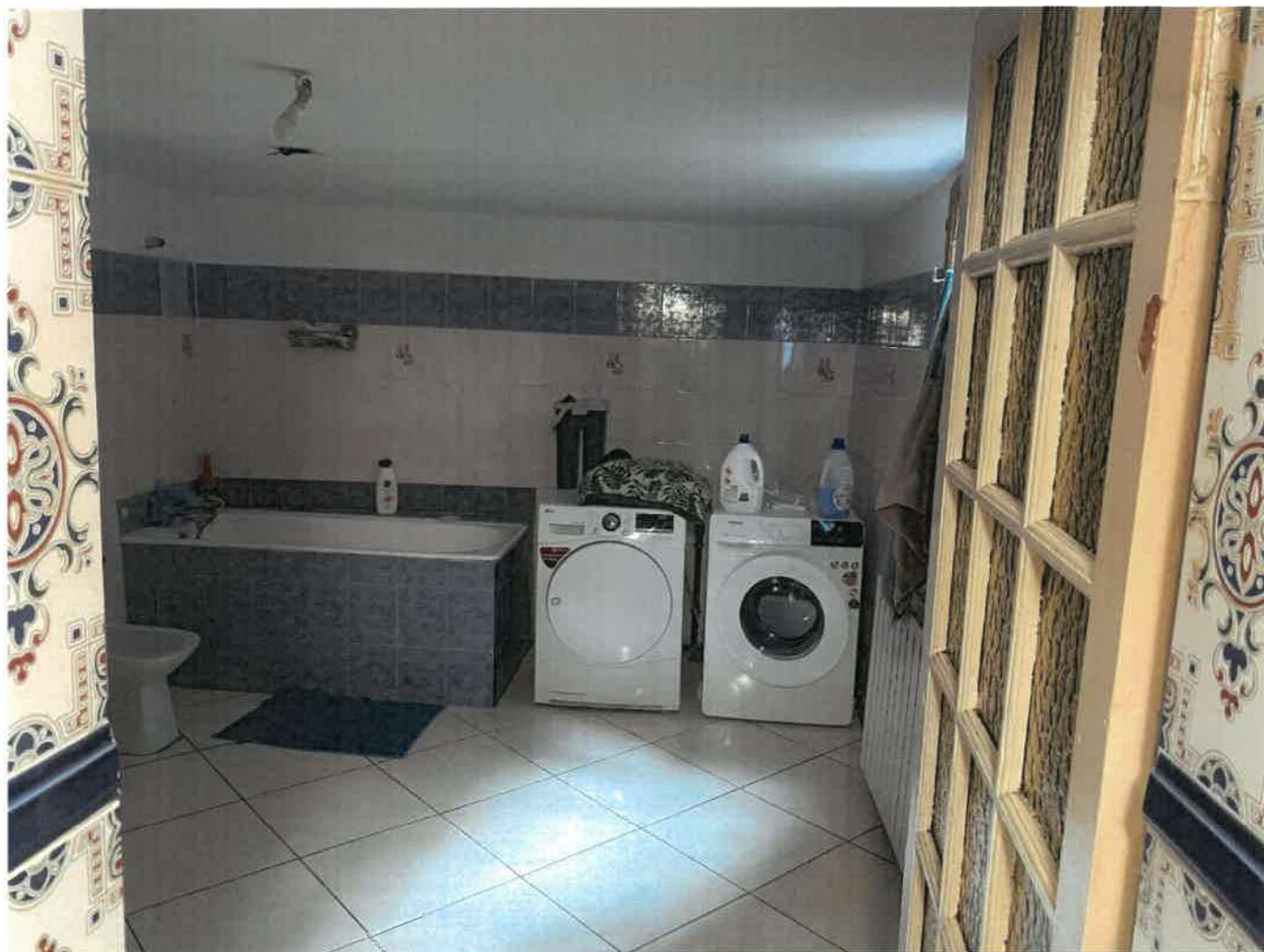
SALLE DE BAINS

Salle de bains aménagée dans un volume au-dessus de la réserve du local commercial, à mi-niveau, avec faible hauteur sous plafonds.

Sol carrelé, murs recouverts de faïences.

Le jour est assuré par un fenestron sur cour, huisserie bois, sommairement aménagée.

Au bas de ce fenestron un radiateur chauffage central.







CHAMBRE 3

La 3^{ème} chambre est accessible par les escaliers communs de l'immeuble, et se situe à mi-niveau, au-dessus de la salle de bains.

Porte de communication simple en mauvais état.

Sol carrelage en état d'usage.

Murs peints en état d'usage, anciens.

A gauche en entrant, un radiateur chauffage central, et un cumulus fixé au mur, sommairement raccordé au réseau par des tubes PER sur tubes cuivre, l'ensemble en apparent.

Emplacement d'une ancienne cheminée déposée, plaque de fonte encore visible.

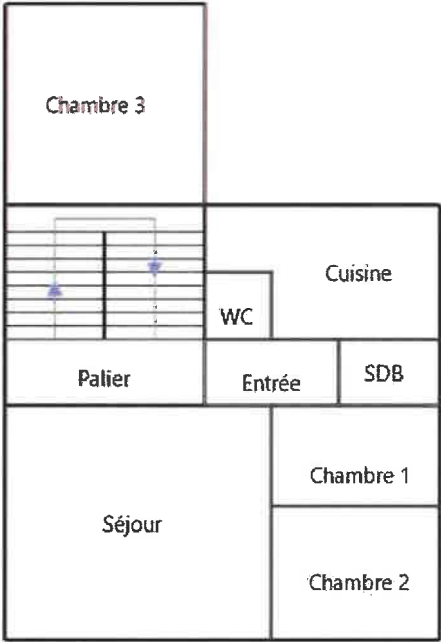
Le jour est assuré par une fenêtre PVC. Je constate l'absence de volet.





2ème ETAGE

----- 2ème étage -----



L'appartement du 2ème étage est en travaux, encombrés, inhabitable en l'état.

CUISINE

Tous les éléments de la cuisine ont été déposés, espace brut à rénover intégralement.

Le jour est assuré par une fenêtre PVC sur cour.







SALLE DE BAINS

Face à la porte d'entrée, une salle de bains aveugle, en mauvais état.



CHAMBRE 1 / CHAMBRE 2

Sur la droite, un 1^{er} volume aveugle et en enfilade une chambre en façade.

Sol carrelage ancien.

Le 1^{er} volume et la chambre sont accessibles par des portes de communications vitrées, anciennes en mauvais état, verres cassés.

Le jour de la chambre est assuré par une fenêtre PVC en façade. Ouverture protégée par des volets pliants bois anciens, en mauvais état.





SEJOUR

Le séjour est accessible par le hall d'entrée. Absence de porte.

Sol carrelage ancien.

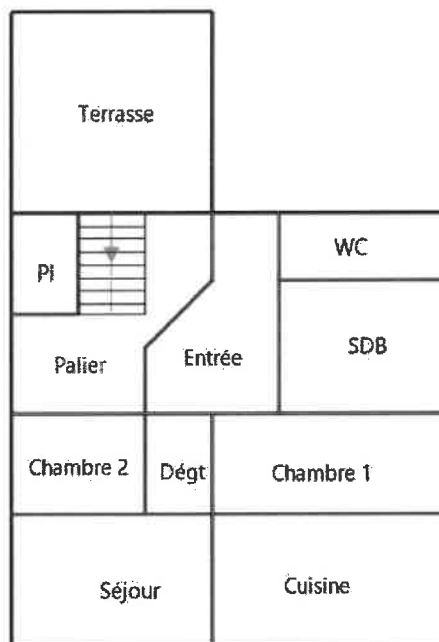
Le jour de la chambre est assuré par une fenêtre PVC en façade. Ouverture protégée par des volets pliants bois anciens, en mauvais état.





3^{ème} ETAGE

----- 3^{ème} étage -----



L'accès au 3^{ème} étage se fait par un escalier tournant. Rambarde maçonneries sans main courante, d'une hauteur non conforme à la réglementation. Au 3^{ème} étage, palier non protégé au-dessus des escaliers avec une petite barrière bois très ancienne, très sommairement aménagée, l'espace non sécurisé.

Murs enduits, peints, revêtement ancien.

En plafond, une petite fenêtre de toiture ancienne, en mauvais état.

Sur le palier, un petit tableau électrique sommaire de distribution de l'appartement de l'étage.





TERRASSE

Sur le palier, accessible par une marche et une petite ouverture, une terrasse.

Cette terrasse donne au-dessus de la cour intérieure, protégée par une structure métallique en très mauvais état, hors normes sécurité, dangereuse. Structure métallique avec grillage sommairement fixé. Installation dangereuse non sécurisée.

Au-delà de la terrasse, le terrain se prolonge en montée avec différents niveaux inaccessibles, envahis par la végétation.









APPARTEMENT 3^{ème} ETAGE

Appartement sous toiture, en partie mansardé.

Porte d'entrée simple, ancienne en mauvais état.

La porte d'entrée donne sur un dégagement distribuant sur la gauche des toilettes avec fenestron sur cour, une salle de bains aveugle, une 1^{ère} chambre aveugle, une cuisine en façade, un séjour en façade, et une 2^{ème} chambre aveugle.

Sol carrelage ancien, en état d'usage.

TOILETTES

Espace mansardé, avec jour assuré par un fenestron huisserie PVC sur cour.

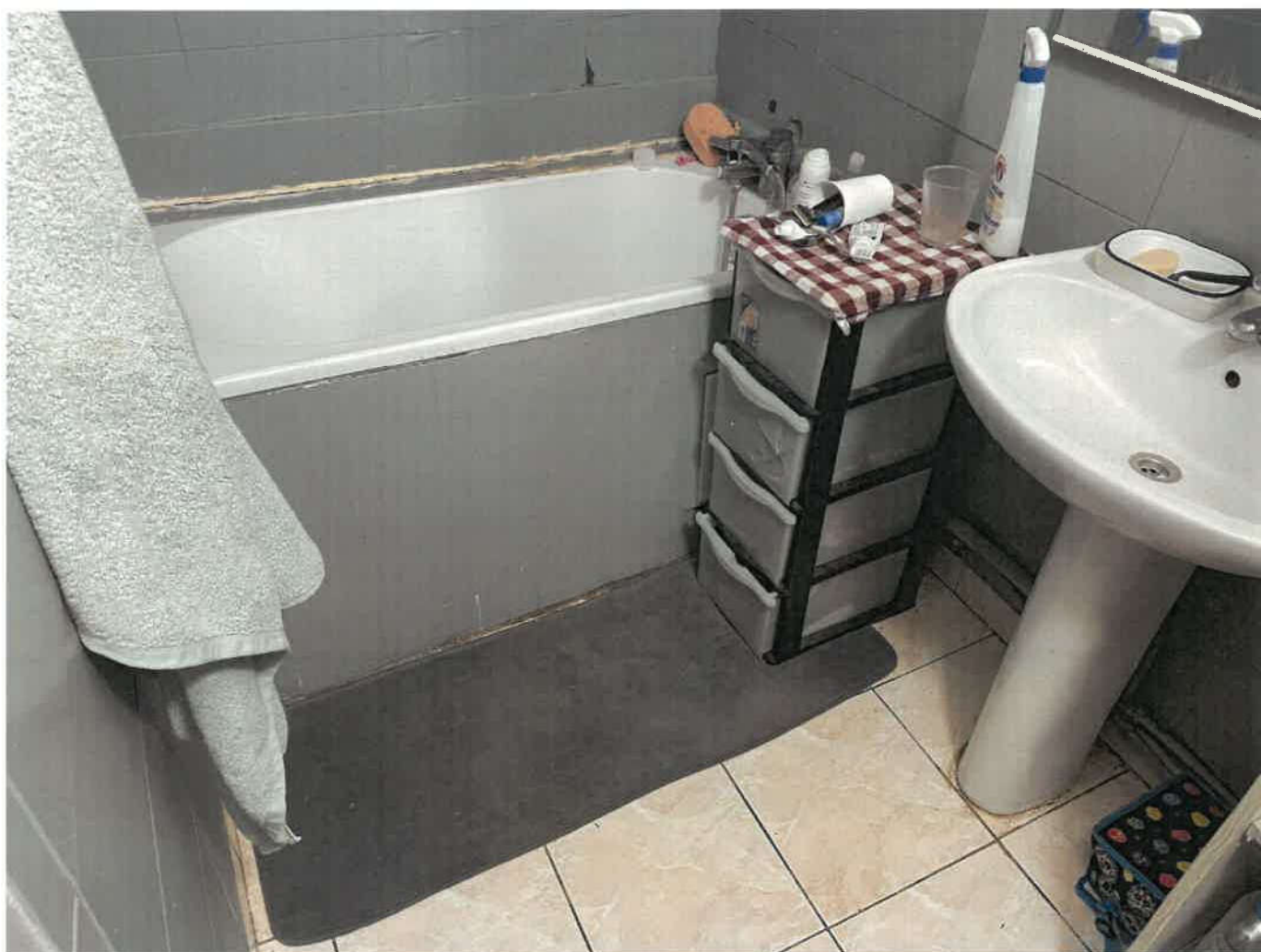
Une cuvette ancienne en mauvais état.

Espace abritant également un cumulus et emplacement pour lave-linge.



SALLE DE BAINS

Espace aveugle, très mal ventilé, avec traces de moisissures.





CHAMBRE 1

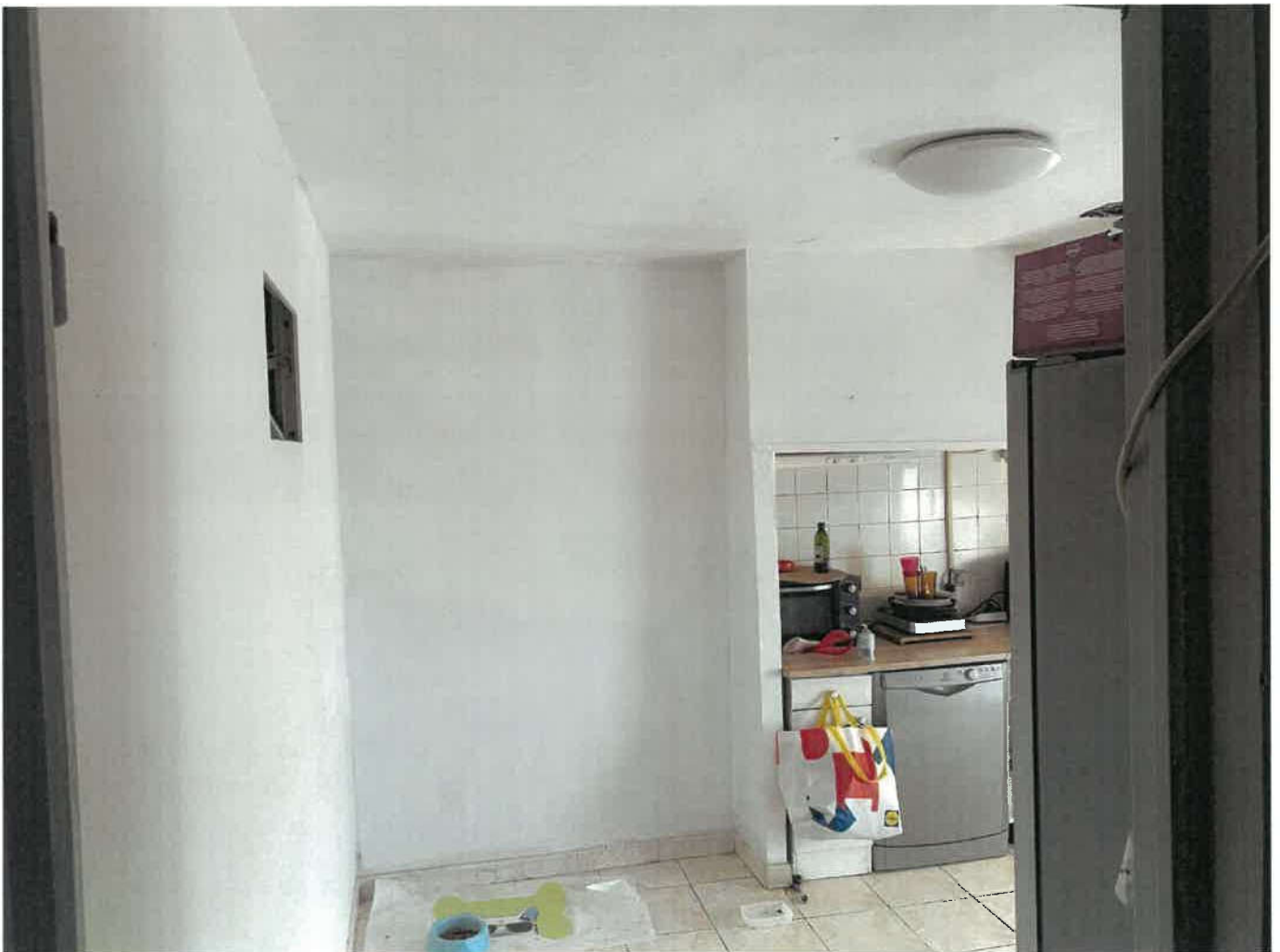
Chambre aveugle, fermée par une porte dans un couloir distribuant la cuisine, le séjour, et la 2^{ème} chambre.

CUISINE

Cuisine en partie mansardée, avec jour assuré par une fenêtre basse huisserie bois, ancienne, en façade. Présence d'un petit garde-corps et de barreaudage. Ouverture protégée par des volets pliants bois anciens, en mauvais état.

Sol carrelage en état d'usage.

Cuisine sommairement aménagée.







SEJOUR

Sol carrelage en état d'usage.

Revêtement muraux en mauvais état.

Jour assuré par une fenêtre basse huisserie bois, ancienne, en façade. Présence de barreaudage. Ouverture protégée par des volets pliants bois anciens, en mauvais état.



CHAMBRE 2

Chambre aveugle, fermée par une porte dans le couloir distribuant la cuisine, le séjour, et les 2 chambres.

2°) Indication des conditions d'occupation et identité des occupants, et droits dont ils se prévalent :

Les lieux sont occupés.

Le local commercial et l'appartement du 1^{er} étage sont occupés par [REDACTED], lequel se prévaut de baux qui ne m'ont pas été justifiés.

Le 2^{ème} étage, inhabitable en l'état, est loué à [REDACTED] en vertu d'un bail en date à BEZIERS du 15/03/2023, dont copie annexée

Le 3^{ème} étage est occupé par [REDACTED] lequel se prévaut d'un bail qui ne m'a pas été justifié.

3°) Nom et adresse du syndic de copropriété les cas échéant :

Absence de syndic et de gestionnaire de l'immeuble.

4°) Autres renseignements sur l'immeuble fournis par l'occupant :

Néant

Des photographies ont été prises en nombre annexées ci-après sur support numérique.

location
habitation
vide

MAINTAINING PROSECUTION

PROFESSOR, IN MANIPULATION PRINCIPALE (1)

These authors also found that the more time a person spends in the company of a friend, the more likely they are to be in a relationship with that friend. This is true for both men and women, and for both short-term and long-term relationships.

© 2000 Blackwell Science Ltd

100

CONSTANCE, SITUATION ET DÉSIGNATION DES LOCAUX LOUÉS

Example of a 100% discount on a 100% contribution to the fund is a 100% credit for the 100% contribution to the fund.

CONSIDERANCE	YES	NO	REMARKS
1. ☐ <i>from program</i>			Consider 1st
2. ☐ <i>expensive</i>			Consider 1st

Actual time taken (minutes)	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00
-----------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

appellément à usage de stockage (pas

100% Satisfaction
Guaranteed

to a total of 100,000, and the number of people in the world who are infected with HIV is estimated to be 30 million.

DEPENDENCIES

☐ parent v1

☐ parent v2

☐ parent v3

☐ parent v4

☐ parent v5

☐ parent v6

☐ parent v7

☐ parent v8

☐ parent v9

☐ parent v10

☐ parent v11

☐ parent v12

☐ parent v13

☐ parent v14

☐ parent v15

☐ parent v16

☐ parent v17

☐ parent v18

☐ parent v19

☐ parent v20

☐ parent v21

☐ parent v22

☐ parent v23

☐ parent v24

☐ parent v25

☐ parent v26

☐ parent v27

☐ parent v28

☐ parent v29

☐ parent v30

☐ parent v31

☐ parent v32

☐ parent v33

☐ parent v34

☐ parent v35

☐ parent v36

☐ parent v37

☐ parent v38

☐ parent v39

☐ parent v40

☐ parent v41

☐ parent v42

☐ parent v43

☐ parent v44

☐ parent v45

☐ parent v46

☐ parent v47

☐ parent v48

☐ parent v49

☐ parent v50

☐ parent v51

☐ parent v52

☐ parent v53

☐ parent v54

☐ parent v55

☐ parent v56

☐ parent v57

☐ parent v58

☐ parent v59

☐ parent v60

☐ parent v61

☐ parent v62

☐ parent v63

☐ parent v64

☐ parent v65

☐ parent v66

☐ parent v67

☐ parent v68

☐ parent v69

☐ parent v70

☐ parent v71

☐ parent v72

☐ parent v73

☐ parent v74

☐ parent v75

☐ parent v76

☐ parent v77

☐ parent v78

☐ parent v79

☐ parent v80

☐ parent v81

☐ parent v82

☐ parent v83

☐ parent v84

☐ parent v85

☐ parent v86

☐ parent v87

☐ parent v88

☐ parent v89

☐ parent v90

☐ parent v91

☐ parent v92

☐ parent v93

☐ parent v94

☐ parent v95

☐ parent v96

☐ parent v97

☐ parent v98

☐ parent v99

☐ parent v100

☐ parent v101

☐ parent v102

☐ parent v103

☐ parent v104

☐ parent v105

☐ parent v106

☐ parent v107

☐ parent v108

☐ parent v109

☐ parent v110

☐ parent v111

☐ parent v112

☐ parent v113

☐ parent v114

☐ parent v115

☐ parent v116

☐ parent v117

☐ parent v118

☐ parent v119

☐ parent v120

☐ parent v121

☐ parent v122

☐ parent v123

☐ parent v124

☐ parent v125

☐ parent v126

☐ parent v127

☐ parent v128

☐ parent v129

☐ parent v130

☐ parent v131

☐ parent v132

☐ parent v133

☐ parent v134

☐ parent v135

☐ parent v136

☐ parent v137

☐ parent v138

☐ parent v139

☐ parent v140

☐ parent v141

☐ parent v142

☐ parent v143

☐ parent v144

☐ parent v145

☐ parent v146

☐ parent v147

☐ parent v148

☐ parent v149

☐ parent v150

☐ parent v151

☐ parent v152

☐ parent v153

☐ parent v154

☐ parent v155

☐ parent v156

☐ parent v157

☐ parent v158

☐ parent v159

☐ parent v160

☐ parent v161

☐ parent v162

☐ parent v163

☐ parent v164

☐ parent v165

☐ parent v166

☐ parent v167

☐ parent v168

☐ parent v169

☐ parent v170

☐ parent v171

☐ parent v172

☐ parent v173

☐ parent v174

☐ parent v175

☐ parent v176

☐ parent v177

☐ parent v178

☐ parent v179

☐ parent v180

☐ parent v181

☐ parent v182

☐ parent v183

☐ parent v184

☐ parent v185

☐ parent v186

☐ parent v187

☐ parent v188

☐ parent v189

☐ parent v190

☐ parent v191

☐ parent v192

☐ parent v193

☐ parent v194

☐ parent v195

☐ parent v196

☐ parent v197

☐ parent v198

☐ parent v199

☐ parent v200

☐ parent v201

☐ parent v202

☐ parent v203

☐ parent v204

☐ parent v205

☐ parent v206

☐ parent v207

☐ parent v208

☐ parent v209

☐ parent v210

☐ parent v211

☐ parent v212

☐ parent v213

☐ parent v214

☐ parent v215

☐ parent v216

☐ parent v217

☐ parent v218

☐ parent v219

☐ parent v220

☐ parent v221

☐ parent v222

☐ parent v223

☐ parent v224

☐ parent v225

☐ parent v226

☐ parent v227

☐ parent v228

☐ parent v229

☐ parent v230

☐ parent v231

☐ parent v232

☐ parent v233

☐ parent v234

☐ parent v235

☐ parent v236

☐ parent v237

☐ parent v238

☐ parent v239

☐ parent v240

☐ parent v241

☐ parent v242

☐ parent v243

☐ parent v244

☐ parent v245

☐ parent v246

☐ parent v247

☐ parent v248

☐ parent v249

☐ parent v250

☐ parent v251

☐ parent v252

☐ parent v253

☐ parent v254

☐ parent v255

☐ parent v256

☐ parent v257

☐ parent v258

☐ parent v259

☐ parent v260

☐ parent v261

☐ parent v262

STARTER	☐ overall only	☐ 100%	☐ 100%	☐ 100%	☐ 100%
---------	---------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

[illegible]

Le loyer des logements vacants doit être déterminé conformément à l'arrêté

ou l'un des	Le locataire remet au jour au bailleur une copie conforme des documents
-------------	---

de referencias sociales a grupos y al ser humano en general. ☐ ¿Hay cambios efectivos de

For further information, contact the publisher at 01223 326070 or visit <http://www.cambridge.org/9780521876223>. For more information on this title, please contact your local representative. Contact details for your local representative can be found at <http://www.cambridge.org/9780521876223>.

30/04/2025

SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025

EQUIPEMENT ET ÉLÉMENTS DE RANGEMENT

Indiquer l'état : 1. En bon état 2. En mauvais état 3. En panne 4. En réparation 5. En remplacement

Équipement	État	Marque	Modèle	Année	Remarque
Chambre	1	1	1	1	1
Salon	1	1	1	1	1
Cuisine	1	1	1	1	1
Bain	1	1	1	1	1
WC	1	1	1	1	1
Entrée	1	1	1	1	1
Extérieur	1	1	1	1	1
Garage	1	1	1	1	1
Autres	1	1	1	1	1

CHAUFFAGE - EAU CHAUDE

Prévoir des COMPTEURS - Remplir des CLES

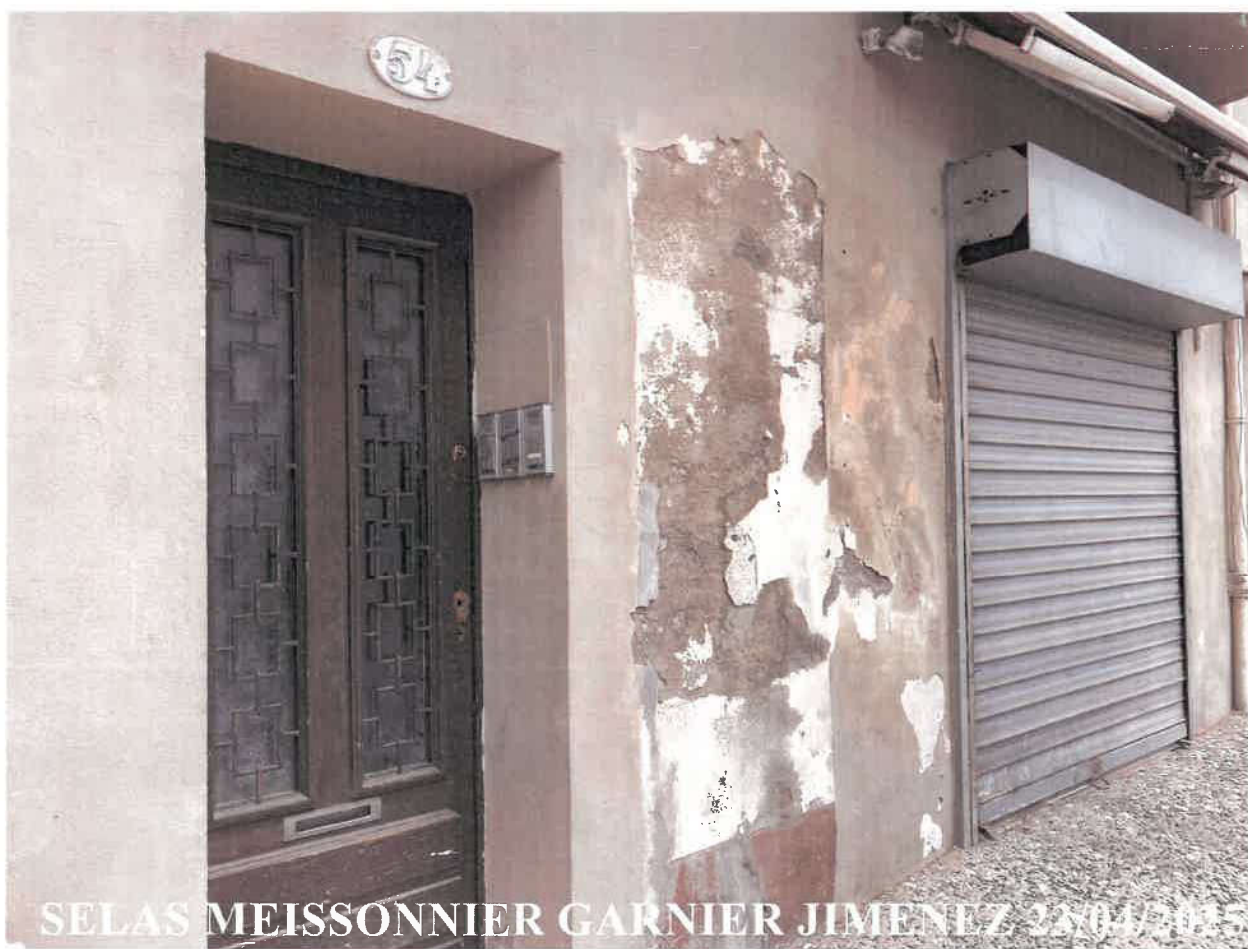
Indiquer l'état : 1. En bon état 2. En mauvais état 3. En panne 4. En réparation 5. En remplacement

Équipement	État	Marque	Modèle	Année	Remarque
Chaudière	1	1	1	1	1
Boiler	1	1	1	1	1
Radiateur	1	1	1	1	1
Appareil à gaz	1	1	1	1	1
Appareil à bois	1	1	1	1	1
Appareil à charbon	1	1	1	1	1
Appareil à pétrole	1	1	1	1	1
Appareil à électricité	1	1	1	1	1
Appareil à vent	1	1	1	1	1
Appareil à eau	1	1	1	1	1
Appareil à air	1	1	1	1	1
Appareil à terre	1	1	1	1	1
Appareil à mer	1	1	1	1	1
Appareil à ciel	1	1	1	1	1
Appareil à terre	1	1	1	1	1
Appareil à mer	1	1	1	1	1
Appareil à ciel	1	1	1	1	1

SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



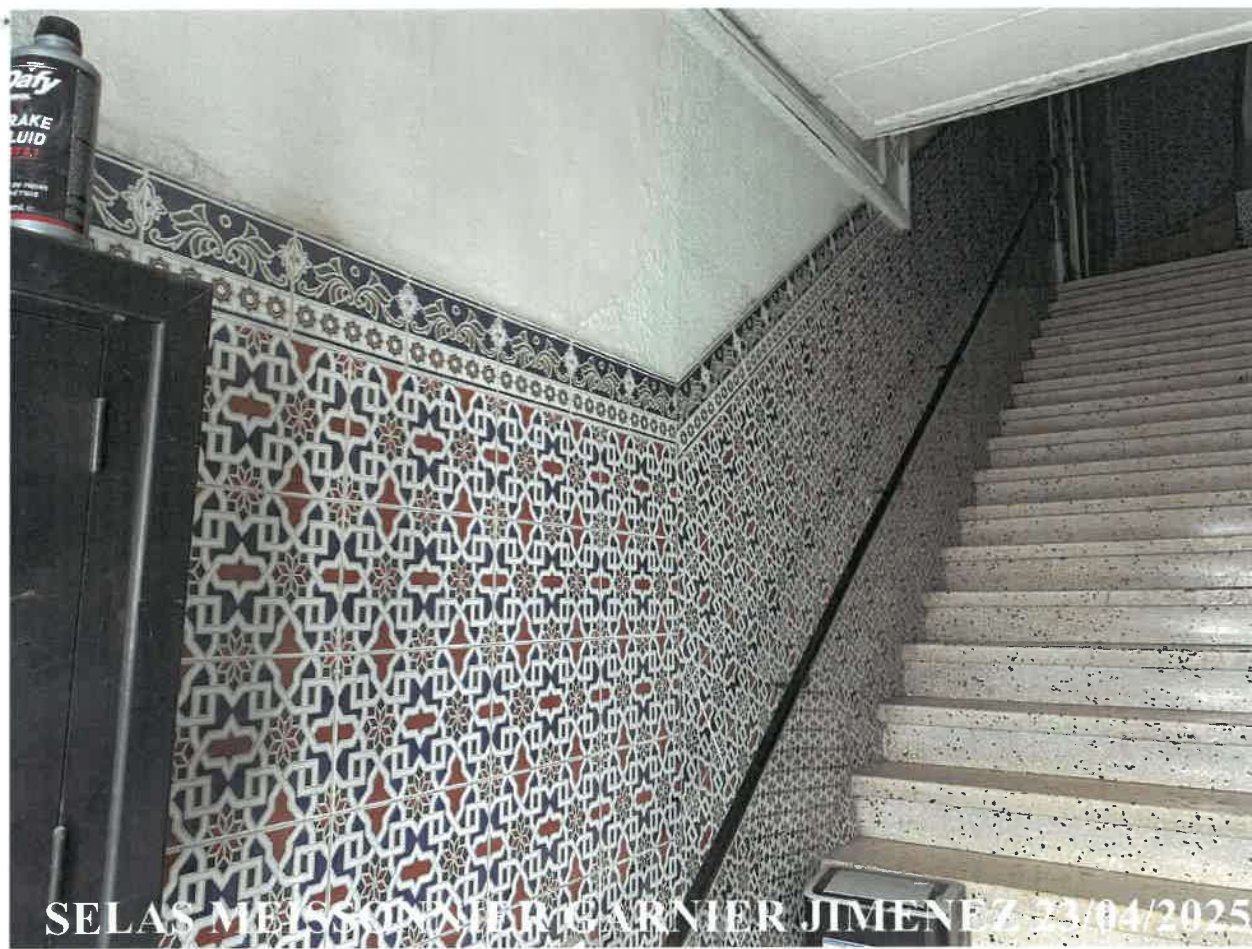


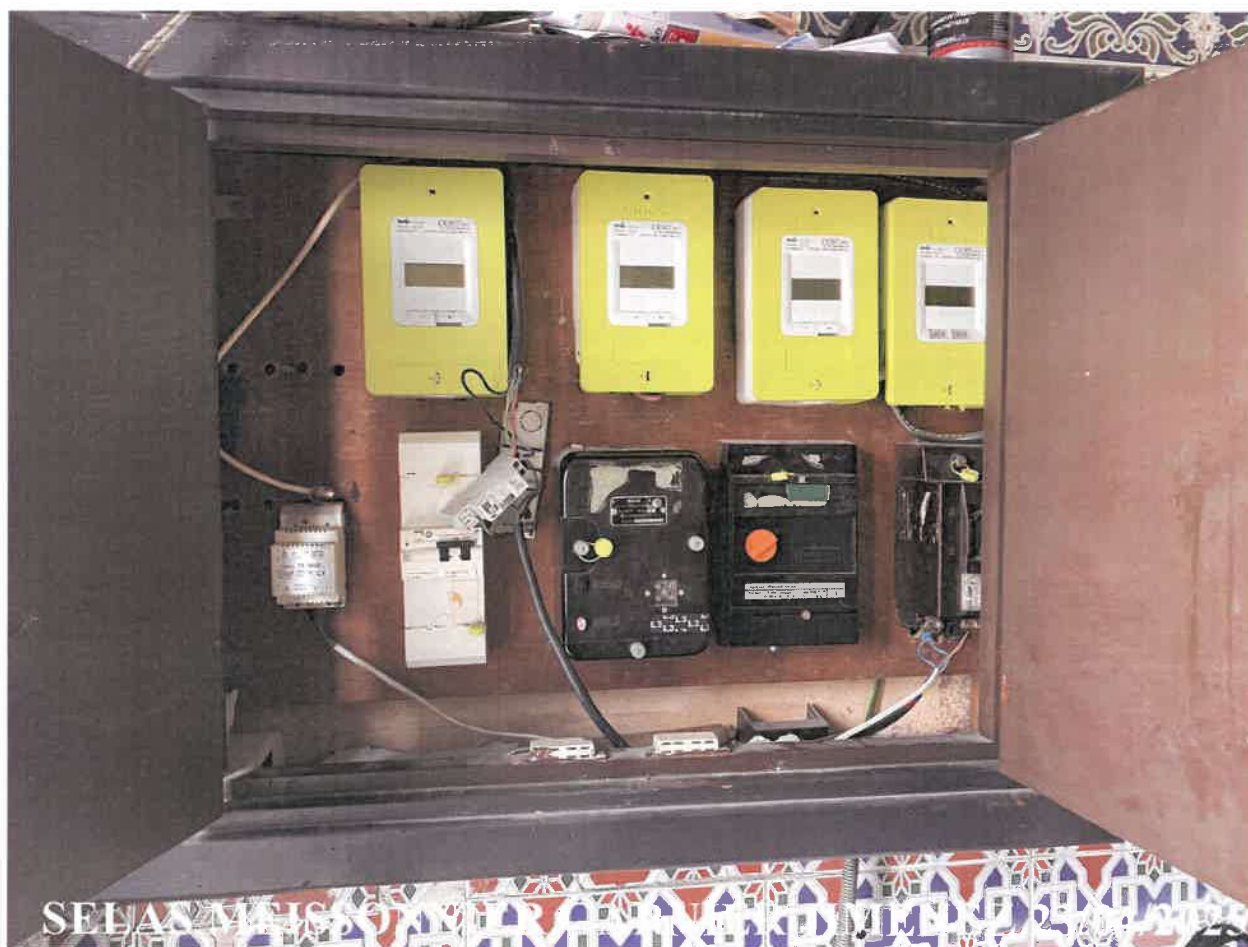


SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025

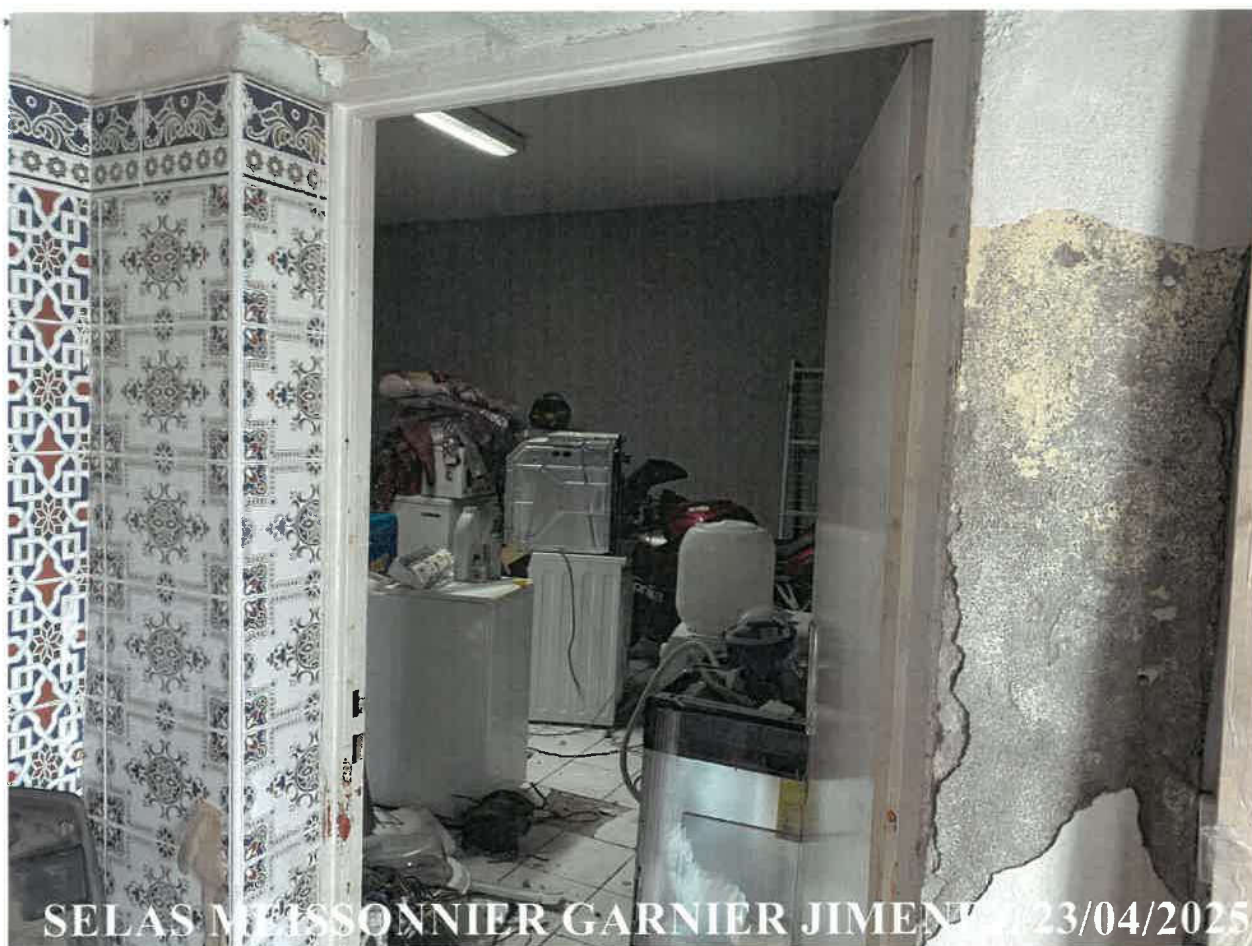




SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 22/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 22/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2023



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2023



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



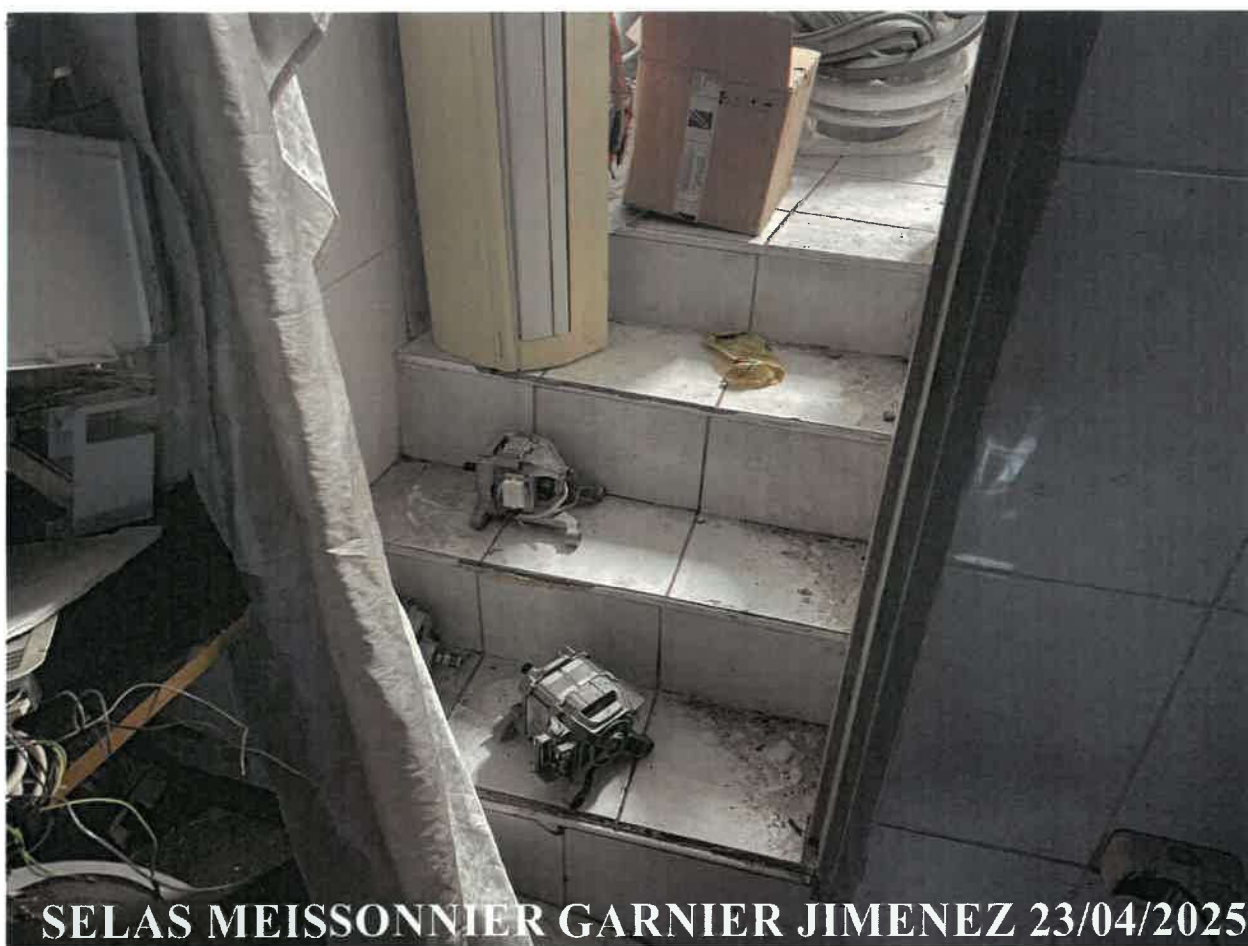
SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025





SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



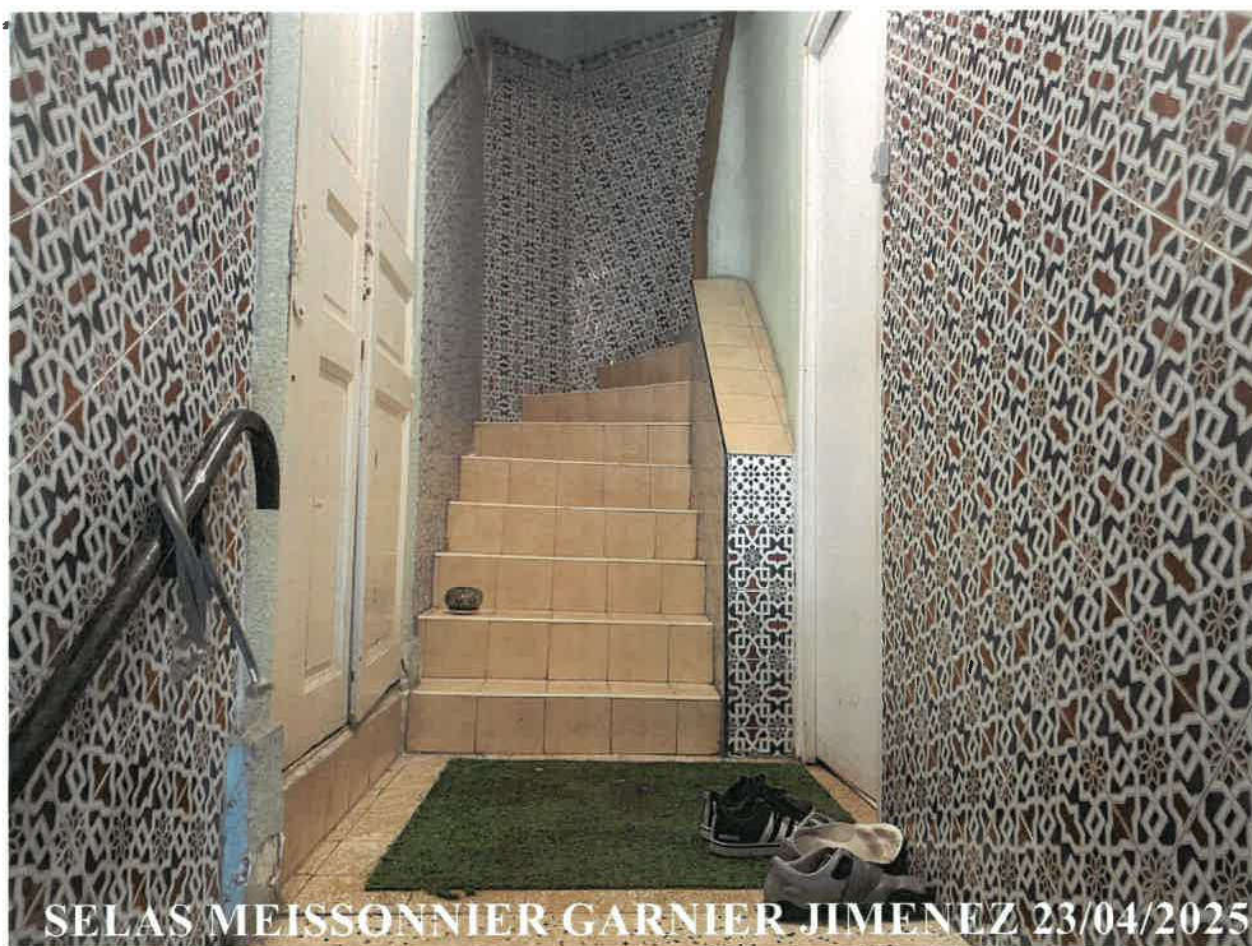
SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SÉLAS MEISSONNIER GARNIER JIMÉNEZ 23/04/2025



SÉLAS MEISSONNIER GARNIER JIMÉNEZ 23/04/2025





SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025





SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025





SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



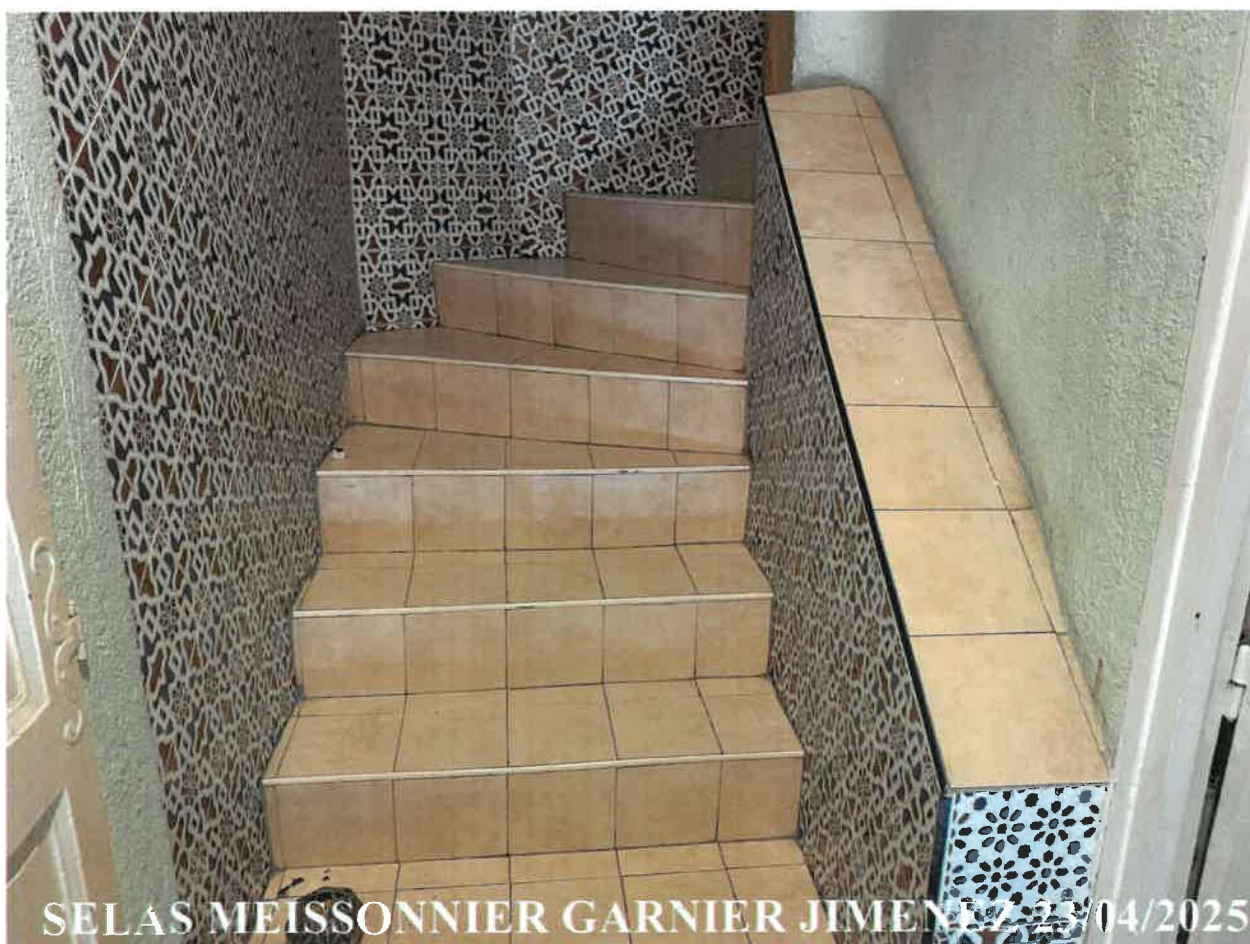
SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025





SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



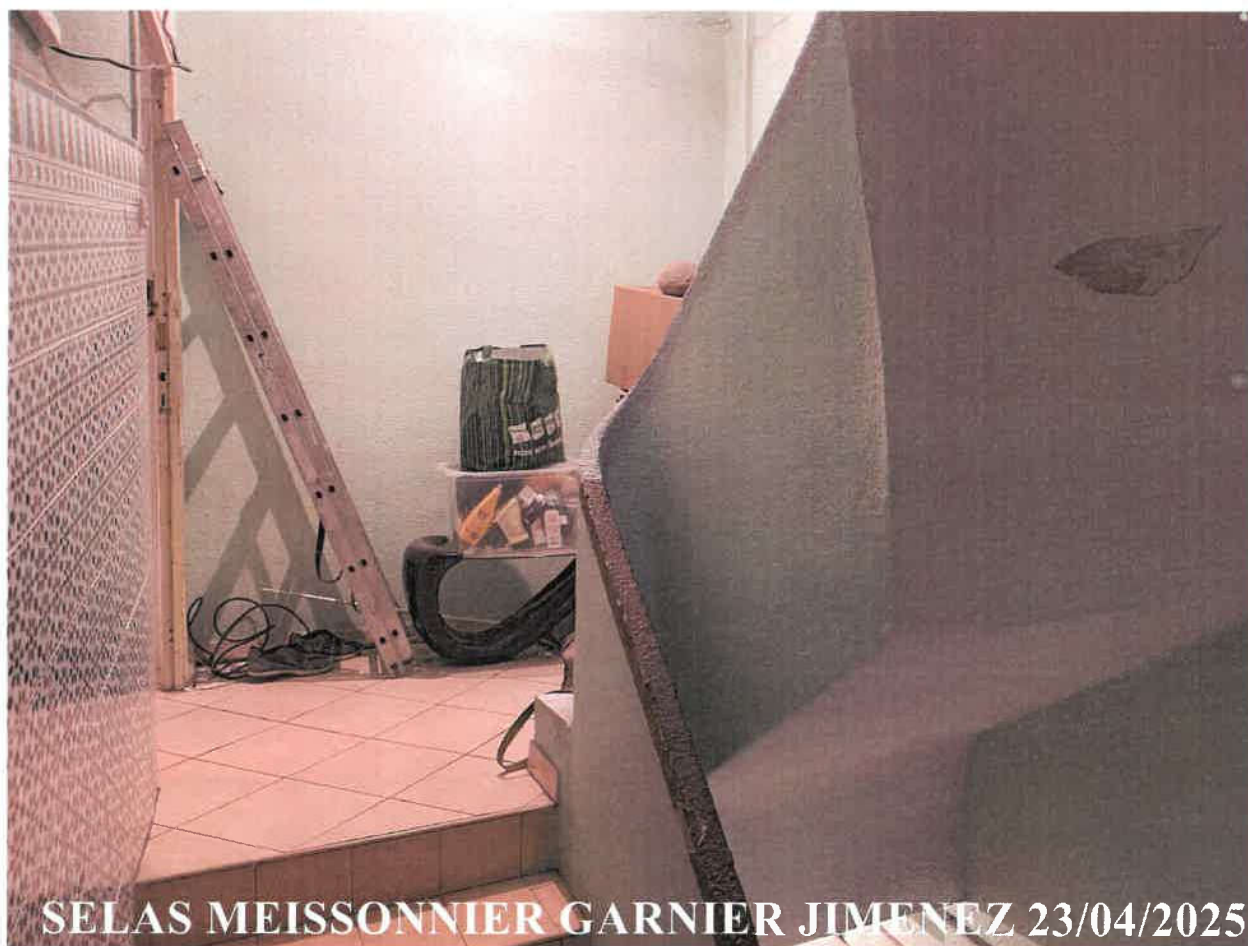
SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025





SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025







SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025







SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025







SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025





SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025







SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025



SELAS MEISSONNIER GARNIER JIMENEZ 23/04/2025

